

la phrase ne dit pas qu'une hiérarchie serait toujours composée de niveaux. Il n'est pas étonnant que Vikner s'embrouille dans la notion de hiérarchie en y posant des exigences et en y donnant des caractéristiques qui sont absolument étrangères à mon texte. Ainsi, il ne doit pas y avoir de «relation» entre la hiérarchie systématique, d'une part, et les hiérarchies de présupposition et de fréquence, d'autre part: il s'agit simplement d'une subdivision en deux types, selon qu'il y a présupposition entre les facteurs ou non. Il est vrai que la subdivision première, comme le dit Vikner, tient à l'existence de l'influence de la négation, et on pourrait en effet parler de «hiérarchie de négation», mais je n'en vois pas l'utilité: on a intérêt à garder le terme de systématique, où l'on étudie l'influence des facteurs isolés, en l'opposant à celui de syntagmatique, où l'on s'occupe de la structure syntaxique prise dans son ensemble.

Le défaut le plus grave de mon livre, selon Vikner, serait l'utilisation de divers «termes techniques» employés sans définition. J'emploie en effet ces termes sans définitions explicites parce que je les estimais suffisamment définis par leur emploi quotidien, ce qui, d'après Vikner, est «non-scientifique». Je me demande si Vikner a réfléchi aux conséquences de cette attitude. Si oui, il pourrait commencer par définir des termes tels que «classe», «élément», «ensemble», «famille» (pour ne rien dire de «règle»). Ensuite, j'aimerais qu'il nous confie à la suite de quelle révélation il a découvert où commencent «les questions vraiment intéressantes». Peut-être pourrait-il aussi préciser à partir de quels critères il juge «périmée» une méthode linguistique. – Tous les «nouveaux concepts» dont l'emploi dans mon livre lui a déplu sont monnaie courante, sans la moindre définition, dans toute la littérature sur le subjonctif français, ce que Vikner n'ignore certainement pas (Börjeson se sert, par exemple, de celui de «facteur» dans les titres de ses chapitres).

Il s'ensuit que je ne puis en aucune façon accepter la critique selon laquelle «il est souvent impossible de contrôler si l'auteur triche au jeu. Il prend, pour ainsi dire, ses décisions derrière notre dos.» (Assertion d'ailleurs difficile à harmoniser avec la «probité scientifique» dont Vikner parle un peu avant). Il n'y a pas dans mon livre une seule «règle» qui ne soit appuyée par des exemples ou des chiffres que je présente au lecteur, mais, chose caractéristique, Vikner ne parle pratiquement pas de ces règles, qui constituent l'aspect essentiel de mon livre.

Je passe plus rapidement sur les autres points concrets où Vikner critique le système de mes facteurs. Il a raison de dire qu'il y a conflit entre le principe hiérarchique et le facteur Cn, mais cela ne comporte pas nécessairement, comme le veut Vikner, l'abandon d'un des deux termes, mais seulement l'abandon d'une hiérarchie unique.

*Gerhard Boysen*

ODENSE

GB ne fait aucun secret du fait que son travail s'inscrit dans une longue tradition, voire qu'il réexamine le terrain le plus fouillé de tout le domaine du subjonctif. Il faut avoir un certain courage pour aborder cette étude après les excellents travaux de Rothe et surtout de Nordahl. Cependant celui de GB ne fait double emploi avec aucun de ceux de ses prédécesseurs; s'il ne renouvelle pas notre connaissance du sujet, il la rénove et l'approfondit sur deux points capitaux. D'abord, du point de vue théorique, sa tentative pour fonder une description *hiérarchique* des phénomènes syntaxiques mérite de retenir l'attention des linguistes. Ensuite, son étude systé-

matique des *facteurs syntaxiques* influant sur le mode de la subordonnée, ainsi que la clarté de son exposé, font de son livre un manuel indispensable à quiconque désire connaître l'usage le plus récent du français écrit. GB approfondit la formalisation de la description fonctionnelle avec une rigueur méritoire. Il faut cependant regretter qu'il ait restreint son champ d'étude aux complétives: quel est l'avantage de la clarté méthodique si elle s'obtient aux dépens de la complexité grammaticale du réel? Soulignons que, si GB a peut-être raison (je n'en suis d'ailleurs pas si sûr), *en principe*, d'écarter sans façon de son analyse toutes les complétives dont le verbe est au futur ou au conditionnel, les besoins du locuteur, de la pratique grammaticale sont précisément de connaître dans quelles conditions il est licite de substituer à un subjonctif un futur (un cond., un imparfait). La justification théorique mise en avant par GB est que, dans ces cas, le mode est à expliquer au niveau homonexe, c.-à-d. au niveau de la proposition complétive, à l'exclusion de tout phénomène de rection. C'est pour la même raison que GB veut écarter les interrogatives indirectes: les subjonctifs qu'on y trouve n'ont rien à voir avec la proposition principale. Voire! Sans doute l'explication vaut-elle pour la très grande majorité des cas. Mais GB 71 relève lui-même un type où la proposition interrogative indirecte paraît si analogue à la prop. complétive qu'il serait peut-être licite de parler d'influence hétéronexe: «je ne vois pas que / comment» (et sim.). En effet, les deux locutions sont souvent absolument synonymes et il me paraît significatif que, même en interrogative indirecte, le subjonctif se présente alors comme une possibilité tout à fait acceptable, comme l'a d'ailleurs signalé Cohen, Subj. 245. Comparez p.ex. les deux phrases suivantes:

«Je n'ai rien à vous dire, Monsieur; et je ne voi pas qu'il puisse y avoir entre vous et moi aucune conversation capable de vous désennuier.» (R. Challe, *Les illustres Françaises* (Belles-Lettres 1959) 81).

«Nous ne voyons pas comment la non-universalité de l'un puisse être liée à celle de l'autre.» (A. Schaeffner, in Cohen, Subj. 159).

Dans le cas, particulièrement important, du choix entre le futur et le subjonctif, je suis convaincu, pour ma part, qu'il dépend dans une large mesure de facteurs hétéronexes. Sinon, comment expliquer que dès Chrétien de Troyes (v. Gamillscheg, *Hist. franz. Syntax* 763) le besoin d'exprimer la futurité ait pu supplanter celui d'exprimer la modalité? Si, en outre, on observe qu'aucune racine moderne *n'exige* absolument le subjonctif, pas même *vouloir*, *falloir*, *craindre*, on comprendra que l'usager du français moderne ait absolument besoin non seulement de règles lui disant où il faut mettre le subjonctif, mais aussi de règles précisant dans quelles conditions syntaxiques il est licite de mettre soit le subjonctif, soit le futur (etc.). Comme je viens d'y faire allusion, cette lacune du travail de GB tient au fait qu'il accepte l'analyse grammaticale traditionnelle, celle-ci prétendant qu'il existe des racines dirigeant obligatoirement le subjonctif. GB 129 sqq va jusqu'à en établir la liste. Cet «automatisme», terme malheureux emprunté à Rothe, dont GB montre bien par ailleurs les insuffisances, est, en réalité, d'ordre *statistique* et n'a rien d'absolu. Evidemment GB ne peut pas entièrement éluder le problème; p. 133 sq. il est gêné par les indicatifs qu'on trouve après «il faut» qui seraient «d'un style bas» – mais aussitôt après il est bien obligé de se rétracter: après les verbes de sentiment les indicatifs occasionnels ne sont pas nécessairement «bas»! Ce qui manque ici à GB, c'est une conception claire de la langue parlée usuelle; il est significatif que, selon Hanse, *Valeur* 16, (contredit sans arguments par GB 154) «se réjouir» («être

content», etc.) se combine normalement avec l'indicatif: 'je suis content qu'il est parti'. A noter d'ailleurs que, dans la grammaire de Togeby, ce problème si important pour le locuteur est également traité d'une façon sommaire. Or, si la «rection» de certaines racines est d'ordre statistique, il importe évidemment avant tout de produire une description disant que dans certaines conditions il est plus facile de trouver l'indicatif, après «se réjouir», que dans d'autres. Il ne suffit pas de constater avec GB 138 qu'après «s'attendre que» on trouve toujours le subjonctif, puisque le futur apparaît aussi: mais quand? et dans quelles conditions?

Sans doute faudrait-il appliquer le même point de vue au phénomène inverse: les racines régissant «obligatoirement» l'indicatif. S'il est vrai que les «uerba dicendi» français n'admettent pas le subjonctif avec la même facilité que les verbes espagnols, p.ex., le cas n'est pas entièrement exclu. GB, pour qui ces verbes constituent des situations indicatives fondamentales, se trouve alors dans l'obligation d'écarter les trois exemples ayant la proposition subordonnée au subjonctif qu'il a trouvés dans son corpus: «il faut trouver pour chaque exemple une explication particulière» (p. 61) et ici encore il penche en faveur d'une explication normative: il s'agirait du langage enfantin! Mais que faire alors de l'exemple suivant de cet intellectuel très peu enfantin qu'est Jules Romains:

«Imagine que par le plus grand des hasards tu viennes à apprendre un fait important pour moi . . . ; que n'ayant pas la preuve matérielle de ce fait, tu inclines pourtant à penser qu'il soit exact . . . » (Romains HBV VII 29, «J'ai lu» IV 262).

Ici encore, il aurait fallu rechercher, à l'intérieur de la langue normale, des facteurs syntaxiques capables de faciliter le subjonctif en pareils cas (faut-il comprendre le facteur étrange «influence régressive de la négation» (p. 80) comme une recherche de cet ordre?).

Le manque de réflexion approfondie sur le système de la langue parlée fait aussi que sur un point particulier Gerhard Boysen s'est rendu la tâche trop difficile. Comme nous l'avons vu, Gerhard Boysen écarte à bon droit non seulement toutes les propositions au futur / conditionnel (et, en partie, à l'imparfait), mais aussi toutes celles où, morphologiquement, le subjonctif n'est pas *audible*, du type «que je parle». Cela est de bonne méthode. Cependant il est faux d'écarter *tous* les exemples de ce type morphologique, comme Gerhard Boysen paraît l'avoir fait, car il est souvent possible de résoudre le syncrétisme morphologique à l'aide de critères syntaxiques, et nous aurons ainsi bon nombre d'exemples de propositions subjonctives *incontestables* et qu'il est donc, non seulement légitime, mais *indispensable* d'admettre dans une analyse formaliste. Je pense évidemment au cas où, dans un contexte «passé», un verbe principal au prétérit régit une proposition ayant un verbe au «présent», c.-à-d. présentant la forme unique du subjonctif. Dans ce cas, il est impossible de prendre celle-ci pour un indicatif, puisque le contexte présuppose un syncrétisme temporel qui est seul possible au subjonctif. Ainsi Cohen 113 a bien raison de classer comme un subjonctif indéniable «soucie» dans la phrase suivante:

«Que je ne me soucie pas de commander avec minutie un repas la remplissait de stupéfaction.»

Voyez encore: «Il avait suffi que je marque un temps d'hésitation (. . .)». (G. Navel. Parcours (1950) 177).

Ici un indicatif serait obligatoirement au passé; ailleurs le syncrétisme implique

naturellement le futur, ou les deux à la fois (le cond.). Parfois, mais très rarement, il est même possible d'avoir un syncrétisme présent:

«Comme le Général (de Gaulle), j'ai critiqué la constitution de la IV<sup>e</sup>. Après, nos voies ont divergé. Il est possible qu'elles divergent encore.» (Edgar Faure, in *Nouv. Obs.* 23 sept. 1968 p. 15, col. 1).

Le contexte nous oblige à y voir un présent-futur, partant un subjonctif. Formellement il serait possible d'interpréter «divergent» comme un présent: c'est un cas limite. Gerhard Boysen 29-30 note à bon droit que l'imparfait représente une force indicative moins prononcée que le futur et le conditionnel. A ce propos il aurait valu la peine de rappeler l'évolution de la langue parlée moderne où la forme unique du subjonctif a hérité de la plupart des fonctions du défunt imparfait (je parle des complétives). A l'encontre de l'espagnol, le système temporel du subjonctif français a toujours été défectueux à cause de l'absence d'un futur. Voilà un «trou systématique» qui explique que, de très bonne heure, le futur (de l'indicatif) est apparu dans des contextes typiquement subjonctifs. Dans le français tout moderne, un «trou» systématique analogue s'est produit en ce qui concerne le passé – mais ici l'indicatif n'a normalement *pas* pénétré, puisque la forme survivante a pu combler la lacune elle-même. Ce phénomène démontre clairement la force respective des deux facteurs qui peuvent provoquer l'indicatif, c'est-à-dire barrer le chemin à la rection subjonctive: le futur/le conditionnel représentent une force ancienne et très active, qui peut jouer dans *tous* les contextes; l'imparfait une force faible, intermittente et inopérante dans beaucoup de situations. Le premier facteur joue probablement avec le plus de force dans le cas du conditionnel, ce qui doit s'expliquer aussi par l'influence de la forme unique moderne, moins apte à rendre l'hypothèse que les relations temporelles simples, du premier niveau (passé-présent-futur). Concluons que Gerhard Boysen n'a pas *expliqué* tous ces phénomènes, puisqu'il ne les a pas même *décrits* (cf. p. 165).

La solution de ce problème 'statistique' serait probablement à chercher dans une description basée sur la *cohésion des syntagmes*. On peut illustrer le procédé par une analyse des propositions *antéposées*; selon Gerhard Boysen 35, qui utilise ici son article utile de 1965, le subjonctif serait ici «à peu près obligatoire». Gerhard Boyen reprend ainsi la formule pour le moins curieuse de Rothe 75: «Ein /kə/ in Anfangsposition ruft mehr oder weniger automatisch eine Form der B-Reihen hervor.» A mon avis, cette description ne convient qu'à une période révolue du français écrit. Je doute qu'elle l'ait jamais fait pour le français parlé. Lerch, déjà, fit observer que le mode primitif des propositions complétives antéposées était l'indicatif, supplanté au XVII<sup>e</sup> siècle par son rival, conformément à l'évolution de celui-ci vers un «subiunctivus» véritable. Or, dans la langue toute moderne (même écrite), cette évolution a connu une nouvelle étape: notre mode persiste à marquer la subordination, mais sa valeur ne dépend plus du rapport simple: proposition principale – proposition subordonnée, mais de leur *interaction*, c.-à-d. du *degré de cohésion* qui relie les deux propositions (la principale et la subordonnée) en un seul syntagme. Plus la proposition antéposée prend l'allure d'une principale, plus elle aura tendance à admettre l'indicatif, plus elle se rattache à la proposition suivante (principale), plus s'y impose le subjonctif. En termes sandfeldiens on pourrait formuler la règle suivante: *si la proposition antéposée est clairement mise en extraposition, l'indicatif y est possible.*

Parfois la cohésion faible (qui explique l'indicatif) tient seulement au sémantisme

de la phrase: on pourrait supprimer «que» (et faire une pause ou placer un «et» après la proposition antéposée):

«Que cette fonction lui appartient aussi, le roman d'aujourd'hui l'oublie trop aisément.» (Jacqueline Piatier, in *Le Monde* 1971)

«Que l'histoire de la littérature peut tirer bénéfice de cet essor, on en aura quelque idée par l'article de Jean Batany sur une création littéraire née du lexique: l'allégorie (...).» R. Pomeau, in *RHLF* 70 (1970) p. 771).

C'est ainsi qu'il faut expliquer l'indicatif dans les propositions antéposées régies par 'savoir': Gerhard Boysen 33 doute à bon droit de l'influence de la racine dans ce cas: il s'agit simplement du fait que ces propositions énoncent souvent un fait tout à fait général. Mais dans la plupart des cas, un facteur syntaxique explicite marque ce relâchement du rapport syntaxique: la reprise pronominale (obligatoire) de la proposition antéposée est *renforcée*, marquée par une expression périphrastique:

«Que je suis devenue une petite rentière, voilà ce que j'aurais eu à lui apprendre.» (Colette, *Sandfeld*)

ou un pronom non conjoint:

«Que Louis XVIII ne l'aimait pas, comme il n'aimait pas son père, cela, il le savait.» (Aragon, *Togoby*)

(il y a encore d'autres procédés de renforcement qu'il faut passer sous silence ici). Il faut donc donner raison, contre G. Boysen 34, à L. C. Harmer (malgré l'aspect douteux de ses exemples comme le remarque correctement notre auteur). Dans un article de 1969 (que G. Boysen ne cite pas), Peter Wunderli fait d'ailleurs des observations analogues qu'on pourrait schématiser ainsi:

*cohésion forte*

(*tendance au subj.*)

que ..., S le V

il est heureux que

c'est un malheur que

«construction implicite»

(terminologie de GB 149 sqq.)

se plaindre que

il est étonnant que

*cohésion faible*

(*tendance à l'indicatif*)

que ..., cela, S le V

heureusement que

le malheur est que

«construction explicite»

se plaindre de ce que

ce qui est étonnant, c'est que

Si Gerhard Boysen n'a pas consacré à ces phénomènes de cohésion une analyse indépendante, cela peut tenir au champ étroit de son livre. En effet, comme pratiquement toutes ses propositions remplissent la même fonction syntaxique, celle d'objet, les variations de la cohésion seront bien moins prononcées que si l'étude englobait p.ex. les propositions circonstancielles (parmi lesquelles les constructions de *quoique* offriraient un exemple particulièrement fructueux).

Dans ces conditions il n'est pas étonnant que Gerhard Boysen n'évalue pas à son juste prix une des situations où le concept de cohésion joue un rôle incontestable, même pour le mode des propositions complétives objet: quand celles-ci sont régies par un verbe infini (à racine permettant le subjonctif). Il faut louer Gerhard Boysen de voir nettement le problème, qu'il analyse sous la rubrique des facteurs qui barrent le chemin au subjonctif, sous le nom de «racines environnantes». V. p. ex. l'analyse de *croire* p. 52 sqq., de *penser* p. 64. Cependant une analyse *systématique* du phé-

nomène aurait permis de formaliser encore davantage. P. ex. il est fort juste de dire que, dans la situation syntaxique S + V + croire + que + S + V, 'croire' établit une barrière à travers laquelle la réaction modale de la racine du verbe principal ne filtre qu'avec beaucoup de difficulté; mais alors pourquoi ne pas étudier cette barrière? Quelle est p.ex. la force de la barrière si la racine principale n'est plus un verbe, mais un substantif? Gerhard Boysen énumère 3 substantifs qui peuvent la «surmonter» – mais il serait facile d'allonger la liste:

Quelle naïveté de croire que mes paroles aient le pouvoir de durcir Georges dans sa position, quand les tiennes n'ont pas eu celui de l'en chasser.» (des Forêts.

La Chambre des enfants (Gall. 1960) p. 177.)

C'est sans doute l'absence d'une analyse d'ensemble de ce phénomène qui explique que Gerhard Boysen classe «Je n'arrive pas à croire que Ropati soit mort» parmi les exemples illustrant la règle CN ← F<sup>1</sup> (c.-à-d. facteur subjunctival principal: négation + 1ère personne du singulier). En réalité, une telle phrase est en tous points égale à celles traitées p. 52: il s'agit d'une «construction à distance» (le verbe principal étant séparé de la complétive par un infinitif), impliquant un infinitif affirmatif. Or, dans une étude formaliste, la première règle doit être de partir de la *réalité syntaxique*, c.-à-d. de grouper ensemble toutes les situations infinitivales, et de classer celles-ci comme faisant partie du groupe général «les constructions à distance». Je me presse d'ajouter que le livre de Gerhard Boysen forme un point de départ très riche pour une telle étude, puisque l'auteur a, en fait, déjà commencé la systématisation de ces facteurs «à distance». Ainsi, parmi ses facteurs S (provoquant le subjunctif), nous rencontrons le n° 2 (malheureusement tout à fait séparé du facteur 'sémantique' «racines environnantes») «influence des verbes modaux (des périphrases verbales)» dont il montre bien la force subjunctivale (combinée avec celle de la négation) dans le cas de *dire* p. 76 sqq.

Dans deux cas encore Gerhard Boysen me paraît faire fi des réalités syntaxiques. P. 26 l'auteur classe le type «fût-ce à son insu» après le type «Sergine eût répondu que oui». Pour moi, il ne fait aucun doute que «fût-ce à son insu» est une proposition subordonnée au même degré que, p.ex. le type «si grand soit-il». Par conséquent, il ne faut pas y expliquer le subjunctif au niveau homonexe: le subjunctif joue ici le rôle de marque fonctionnelle de subordination (combinée, bien entendu, avec l'ordre des mots). Tout à l'inverse, Gerhard Boysen 37 interprète «qu'il s'en aille» comme une proposition subordonnée – apparemment «à cause de la conjonction». Mais comme «que» introduit indifféremment toutes sortes de propositions, et même des principales («Que c'est bête!»), je vois mal ce qui nous empêcherait de maintenir ici l'analyse traditionnelle. On peut se demander si ce fait doit entraîner une réinterprétation des cas du type «j'entends qu'il vient/vienne». Si l'on définit avec Gerhard Boysen 26 le niveau homonexe du subjunctif comme embrassant tous les cas immédiatement transportables à une proposition principale, il faudra admettre que dans «j'entends qu'il vienne» nous nous trouvons au niveau homonexe, puisqu'on dit fort bien «qu'il vienne!»

Sans doute, Gerhard Boysen rejeterait-il de toute façon une telle analyse du simple fait que ces cas ne se trouvent qu'après un nombre fini de *racines* (dans la proposition principale) et que le subjunctif reste donc finalement *régi*. Cependant, cette objection n'aurait qu'une valeur limitée, parce que la notion même de racine a un statut ambigu dans la théorie linguistique de Gerhard Boysen. Si celui-ci parle de

l'influence de la racine (v. surtout p. 18), il précise aussi que le concept de racine n'a en réalité rien à faire avec la grammaire. Or, la conséquence logique de ce point de vue sévère devrait être de placer au niveau homonexe *tous* les emplois du subjonctif où les facteurs «grammaticaux» ne jouent pas. En effet, la «racine» ne saurait «régir» un subjonctif sans devenir du même coup un élément «grammatical»! Ajoutons que Gerhard Boysen a très bien vu cette difficulté logique, puisqu'il évoque la possibilité d'une étude formelle («immanente») des racines à partir de leur commutabilité. Il faut espérer qu'il développera ailleurs cette idée fertile. L'important n'est pas de qualifier un facteur de 'sémantique' ou de 'grammatical', mais de constater s'il est *opérateur* dans l'analyse pratique.

L'étude du niveau hétéronexe, pièce de résistance de l'ouvrage, fourmille d'observations neuves et utiles. Les 'facteurs syntaxiques' dégagés par Gerhard Boysen dépassent de très loin en utilité son champ d'étude, et faciliteront p.ex. l'étude du subjonctif espagnol. Je pense que Gerhard Boysen a traité pratiquement tous les cas syntaxiques importants, sauf peut-être le type «trouver admirable que» qui aurait probablement trouvé place après la p. 129: «négation sans influence, subjonctif «obligatoire»». A ma connaissance seul Soltmann § 133 commente ce type.

Je ne doute pas que le livre de Gerhard Boysen n'obtienne la grande diffusion qu'il mérite, ne serait-ce que par son utilité pratique évidente. Terminons toutefois sur un nouveau point de chicane: la place systématique du subjonctif, question dont l'intérêt est peut-être plutôt d'ordre scolastique. On sait que, pour Togeby, le subjonctif est intensif par rapport à l'indicatif, ce dernier mode, obligatoire après 'parce que', étant également possible après «bien que», donc dans une situation subjonctivale typique. Moignet a objecté à ce raisonnement que, partant du même principe, on pourrait tout aussi bien le renverser: le subjonctif serait extensif parce que, obligatoire après «pour que», il est également possible après «après que», situation indicative typique! Cependant, pour Gerhard Boysen 168, ce dernier argument est sans valeur, parce que, chez Togeby, «il s'agit d'une opposition où le subjonctif et l'indicatif respectivement sont en principe obligatoires, mais où l'emploi homonexe de l'indicatif (...) intervient avec 'bien que' pour désigner ce mode comme extensif»; en revanche, le couple de Moignet clocherait, parce que l'indicatif ne serait pas le mode dominant après «après que». Ici le formaliste rigoureux qu'est Gerhard Boysen s'est laissé prendre malgré lui dans les rets d'une certaine école «vitaliste» allemande. En effet, d'où sait-il qu'après «bien que» le subjonctif soit «en principe obligatoire»? Et il est vraiment curieux que, pour tirer Togeby d'affaire, il faille en appeler à l'indicatif qui nous enseigne, tel un maître d'école, comment il faut comprendre son conjoint, le subjonctif! Pour ma part, je pense que, jusqu'à nouvel ordre, le plus sage est de laisser l'affaire pendante: «adhuc sub iudice lis est».

Morten Nøjgaard

ODENSE

La critique de Nøjgaard est centrée autour de trois problèmes principaux: le système du subjonctif, l'explication du subjonctif et l'analyse syntaxique.

#### 1. Système du subjonctif.

Je suis d'accord pour inclure dans l'inventaire des facteurs modaux la possibilité du futur/conditionnel avec les verbes de sentiment, d'autant plus qu'il y a là, comme